

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-2064

présenté par

M. Causse, M. Metzdorf, Mme Métayer, M. Lamirault, Mme Le Feur, Mme Petel, M. Vojetta,
M. Royer-Perreaut, M. Larsonneur, Mme Babault, Mme Tiegna et Mme Marsaud

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|--|-------------|-------------|
| Infrastructures et services de transports | 0 | 0 |
| Affaires maritimes, pêche et aquaculture | 0 | 0 |
| Paysages, eau et biodiversité | 0 | 0 |
| Expertise, information géographique et météorologie | 0 | 0 |
| Prévention des risques | 0 | 0 |
| Énergie, climat et après-mines | 100 000 000 | 0 |
| Service public de l'énergie | 0 | 0 |
| Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables | 0 | 100 000 000 |
| Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs) | 0 | 0 |
| Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires | 0 | 0 |
| TOTAUX | 100 000 000 | 100 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à alerter sur les limites du dispositif MaPrimeRénov' concernant l'isolation des combles perdus et des planchers.

Les travaux d'isolation des combles perdus et des planchers sont en effet les seuls gestes d'isolation à ne pas être intégrés aux aides financières de rénovation énergétique. L'arrêt du Coup de pouce isolation, annoncé en mai 2021, n'a pas été compensé par MaPrimeRénov' ni par les certificats d'économies d'énergie.

Le marché des travaux d'isolation des combles et des planchers en rénovation accuse donc une chute de 75 % entre le premier trimestre 2021 et 2022. L'augmentation, à hauteur de 100 millions d'euros des crédits alloués au budget de l'ANAH pour le PLF 2023 afin d'augmenter le total des aides publiques MaPrimeRénov' gérées par l'Agence, est l'occasion de pallier ce dysfonctionnement préjudiciable au budget et au confort thermique des ménages, et dommageable à l'atteinte des objectifs de sobriété énergétique. Une iso-lation performante de l'enveloppe thermique permet de limiter les déperditions et de réduire durablement le besoin en énergie, et donc la facture associée. C'est le bouclier tarifaire le plus efficace, et le moins coûteux. D'après l'association Négawatt, le gisement mobilisable est estimé à 6 300 GWh, soit entre 3 et 4% de la consommation de chauffage du secteur résidentiel.

L'isolation des combles perdus et des planchers est un acte simple, rapide, efficace et peu coûteux. Il est essentiel de réintégrer ce geste dans MaPrimeRénov' afin d'assurer une cohérence des aides à la rénovation et poursuivre la massification des travaux. Tel est l'objet du présent amendement.

Afin d'assurer la recevabilité du présent amendement au titre de l'article 40, il est proposé de majorer de 100 millions d'euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement du programme « Énergie, climat et après-mines » par une minoration à due concurrence des mêmes crédits du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ». Cette baisse vise uniquement à respecter les règles de recevabilité, cet amendement n'a aucune intention de baisser les crédits de ce programme.